



Dossier de demande de soutien financier au titre du Plan France Très Haut Débit

Fiche synthétique à destination des membres du CCFTHD

Territoire : Collectivité Territoriale de Saint-Martin

Pop. : 36 992 habitants dont 36 992 hors zone conventionnée (100%)

Densité : 695 hab./km² (moyenne nat. : 114)

Nb d'entreprises de plus de 20 salariés : donnée non disponible, 7 067 établissements professionnels (hors professions libérales, les SCI et auto-entrepreneurs)

Part de résidences secondaires : estimée à 25%

Taux PFTHD : 51,1% *Plafond PFTHD* : 505 €

Lignes ADSL dégroupées : 100% *Lignes ADSL inférieures à 3 Mbps* : 22 %

Articulation des initiatives publiques et privées

CCRANT : sans objet, dernière réunion conviant l'ensemble des opérateurs le 11 octobre 2016

Consultation ARCEP : en cours (du 07/10/2016 au 07/12/2016)

Conventions de déploiement sur le territoire : Sans objet

Déploiements FttH d'initiative privée : Sans objet

Déploiements FttO d'initiative privée : Offres de gros FttO d'Orange disponible depuis le 1^{er} septembre 2016 sur l'ensemble du territoire de la Collectivité de Saint-Martin.

Objectifs de couverture à long terme (SDTAN)

Adoption du SDTAN : adopté en juin 2015 et actualisé le 13 octobre 2016

Couverture : 100% de la population en FttH à horizon 2022

Projet PHASE 1 PFTHD – période de 5 ans 2018 – 2022

Coûts du projet :

Composante	Nb. prises	Coût total	Dont PFTHD	Coût/ligne	Calendrier
Desserte FttH	16 932	14,6 M€	3,99 M€	860 €	2017 – 2022
FttH raccordements	11 951	4,9 M€	0,96 M€	410 €	2017 – 2027
Inclusion numérique	1 213	0,8 M€	0,18 M€	650 €	2016 – 2018
Etudes	-	1,0M€	0,30 M€	-	2016 – 2022
Coût total du projet : 21,2 M€ (dont 5,43 M€ de soutien de l'Etat)					

Notes sur les déploiements :

Les déploiements programmés consistent à financer, à horizon 2022 :

- **Une desserte FttH de 16 992 locaux résidentiels et professionnels** sur la partie française de l'île de Saint-Martin, représentant :
 - 2 zones NRO,
 - 45 zones SRO,
 - ~250 km de câbles optiques pour les réseaux de transport et de distribution.
- Une **aide aux raccordements à des technologies d'inclusion numérique** (satellite ou radio) pour les logements et entreprises qui ne bénéficieraient pas d'un Haut Débit filaire de qualité. La Collectivité estime que 3 600 locaux ne bénéficient pas d'un débit filaire minimal de 3 Mbit/s. Il est estimé que **1 213 raccordements seront subventionnés** sur la période 2016-2018 (pour un taux de pénétration de 30% de ces technologies).

Porteur du projet (exerçant la compétence L1425-1) : La Collectivité Territoriale de Saint-Martin.

Maître d'ouvrage (si différent) : La Collectivité Territoriale de Saint-Martin.

Montage juridique :

Une délégation de service public concessive est privilégiée.

Plan de financement :

	CT de Saint-Martin Europe Participations privées	Etat (PFTHD)
Montant	15,8 M€	5,4 M€
%	74%	26%

Calendrier des procédures (distinguer le cas échéant marchés de travaux et exploitation) :

- **Etude d'ingénierie** (facultative)
 - 3ème et 4ème trimestre 2016
- **Procédure de DSP concessive FttH**
 - Publication du DCE : 4ème trimestre 2016
 - Remise des offres : 1er trimestre 2017
 - Choix du titulaire : 2nd semestre 2017

Notes et commentaires (autres)

- La Collectivité de Saint-Martin a publié une consultation formelle sur le site de l'ARCEP le 7 octobre 2016. Cette consultation est doublée d'un envoi en lettre recommandée à destination de chacun des opérateurs déclarés sur le territoire de la Collectivité afin de les inviter à faire part de leurs projets de déploiements de réseaux très haut débit ou le cas échéant, de leurs réseau très haut débit existants.
- Les résultats de la consultation formelle devront permettre de préciser et de sécuriser le périmètre de la Concession sur la zone d'initiative publique.